

SEANCE DU 18 FEVRIER 2025

Date de convocation : 12 février 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération 2025_D005_EAU

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 18 février 2025 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 12 février 2025.

Étaient présents : BATARD Yves, BRIAND Pascale, BILLON Jean-Yves, BUTON Didier, CARRARA Patricia, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, GILLET Patrick (suppléant), GUILLOU Gilles (suppléant), MENUET Jean-Luc, PARAIS Philippe, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent (suppléant), RETUREAU Pascal (suppléant), ROCHER Hubert (suppléant), SIGWALT Richard

Étaient représentés : GABORIT Fabien par COESLIER Catherine, CHARRIER Miguel par BUTON Didier

Étaient excusés (titulaires) : CAUDAL Claude, GODEFROY Rosiane, GISBERT Thomas, HUGUES Claire, ROUSSEAU Sébastien

Étaient absents (titulaires) : DENIS Pascal, FERRER Jean-Bernard, GRALL Yoann, GRONDIN Raoul, PETRARU Cyril

Elu secrétaire de séance : BATARD Yves

Nombre de délégués				
En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	17	12	2	19

OBJET : Attribution du marché de prélèvements et d'analyses de la qualité des eaux superficielles (bocage)

Le Président expose :

Afin d'évaluer l'efficacité des actions entreprises sur le territoire, d'approfondir la connaissance du milieu et de fixer les priorités d'actions, un suivi de la qualité des eaux superficielles est déployé depuis 1995 sur le bassin versant de la Baie de Bourgneuf.

Soucieux d'une bonne maîtrise des dépenses inhérentes à ce suivi, le SMBB :

- centralise l'ensemble des analyses d'eau disponibles sur le bassin versant (réseaux des Conseils départementaux de la Loire-Atlantique et de la Vendée, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la DREAL, de la DDTM 85).
- et au regard des enjeux du territoire, réalise à sa charge des analyses complémentaires.

En application des articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique et du lancement en parallèle d'une consultation pour le même type de prestations dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU, un appel d'offres ouvert a été lancé le 4 octobre 2024 pour la réalisation des prélèvements et analyses de la qualité de l'eau douce superficielle du bassin versant de la Baie de Bourgneuf sous forme d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire pour les années 2025 et 2026 avec une reconduction possible pour 2027.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour publication le 4 octobre 2024 sur le profil acheteur (<https://www.marches-securises.fr>) sur les sites du BOAMP et du JOUE pour une remise des offres le 14 novembre 2024 à 12h00. Les 4 offres suivantes ont été reçues.

Ordre d'arrivée des plis	Nom du candidat
1	EUROFINS HYDROLOGIE OUEST
2	LABORATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ALIMENTATION DE VENDÉE (LEAV)
3	AQUABIO
4	NORMEC - ABIOLAB

Le bilan de l'analyse des offres est le suivant :

	Note sur/	Eurofins	LEAV	Aquabio	Normec Abiolab
Valeur technique et qualité de la prestation analysée selon les sous-critères suivants :	50	50	50	50	50
<i>Moyens humains dédiés à réalisation des prestations attendues</i>	15	15	15	15	15
<i>Moyens matériels pour la réalisation des prestations attendues</i>	15	15	15	15	15
<i>Procédures et dispositions pour le transport des échantillons</i>	5	5	5	5	5
<i>Procédures et dispositions pour la traçabilité de l'échantillon</i>	5	5	5	5	5
<i>Moyens, procédures et délais d'alerte en cas d'impossibilité ou de dysfonctionnement</i>	5	5	5	5	5
<i>Moyens et qualité des transferts informatiques, conformité et adaptations aux référentiels locaux (ex : Aquatic) nationaux (ex : EDILABO,...)</i>	5	5	5	5	5
Prix des prestations au regard du bordereau des prix et du montant total inscrit dans le détail quantitatif estimatif	40	32,74	40	14,08	31,85
Développement durable analysé selon les sous-critères suivants :	10	10	9	8	8
<i>Gestion des déchets</i>	4	4	3	2	3
<i>Mesures liées aux déplacements et activités</i>	3	3	3	3	2
<i>Mesures internes relatives au fonctionnement quotidien de l'entreprise</i>	3	3	3	3	3
NOTE GLOBALE	100	92,74	99	72,08	89,85
Classement des offres		2	1	4	3

Le classement de offres positionne en 1er celle du laboratoire de l'environnement et de l'alimentation de Vendée.

Le Président propose au Comité syndical d'attribuer l'accord-cadre au laboratoire de l'environnement et de l'alimentation de Vendée sous-réserve que le candidat retenu produise les éléments suivants dans un délai de 5 jours ouvrés suivant la réception de la demande faite par le syndicat mixte (conformément au règlement de consultation) :

- certificats justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales délivrés par les administrations et organismes compétents
- mention du nom ou de la dénomination sociale, adresse complète et numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente
- déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du Code du travail, ou (en cas de société établie ou domiciliée à l'étranger) de la fourniture aux salariés de bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article D. 8222-7 du Code du travail, ou de documents équivalents
- attestation d'assurance

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents :

- Attribue l'accord-cadre pour 2025/2026 (avec possibilité de renouvellement d'un an) au Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée sous réserve de réception des dernières pièces administratives.
- Autorise Monsieur le Président à notifier le marché et l'accord-cadre et engager les analyses dans la limite du budget voté ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

52 rue du Port
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com



SEANCE DU 18 FEVRIER 2025
 Date de convocation : 12 février 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
 DE LA BAIE DE BOURGNEUF**



Délibération 2025_D006_EAU

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 18 février 2025 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 12 février 2025.

Étaient présents : BATARD Yves, BRIAND Pascale, BILLON Jean-Yves, BUTON Didier, CARRARA Patricia, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, GILLET Patrick (suppléant), GUILLOU Gilles (suppléant), MENUET Jean-Luc, PARIAS Philippe, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent (suppléant), RETUREAU Pascal (suppléant), ROCHER Hubert (suppléant), SIGWALT Richard

Étaient représentés : GABORIT Fabien par COESLIER Catherine, CHARRIER Miguel par BUTON Didier

Étaient excusés (titulaires) : CAUDAL Claude, GODEFROY Rosiane, GISBERT Thomas, HUGUES Claire, ROUSSEAU Sébastien

Étaient absents (titulaires) : DENIS Pascal, FERRER Jean-Bernard, GRALL Yoann, GRONDIN Raoul, PETRARU Cyril

Elu secrétaire de séance : BATARD Yves

Nombre de délégués				
En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	17	12	2	19

OBJET :	Attribution du marché d'analyses de la qualité des eaux littorales – projet LIFE Revers'Eau
----------------	--

Le Président expose :

Depuis janvier 2021, le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf porte l'action C3 du projet européen LIFE REVERS'EAU (LIFE19 IPE/FR/000007), action qui vise à développer une synergie terre/mer pour la reconquête de la qualité de l'eau de la Baie de Bourgneuf et de son bassin versant.

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 29 octobre 2024 pour la réalisation des analyses de la qualité des eaux superficielles et des eaux pluviales en sortie d'émissaires sur le littoral de la baie de Bourgneuf dans le cadre du projet LIFE19 IPE/FR/000007 Revers'Eau sous forme d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire pour les années 2025 et 2026 avec une reconduction possible pour 2027 alloti de la manière suivante :

Num	Objet du Lot	Montant maximal annuel des bons de commande
1	Analyses des échantillons pour la qualité des eaux pluviales	50 000€ HT
2	Analyses des marqueurs microbiens des eaux pluviales et des étiers pour la recherche de l'origine des contaminations bactériennes	20 000€ HT
3	Analyses bactériennes et/ou physico-chimiques des principaux étiers du bassin versant de la baie de Bourgneuf	30 000€ HT

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour publication le 29 octobre 2024 sur le profil acheteur (<https://www.marches-securises.fr>) sur les sites du BOAMP et du JOUE pour une remise des offres le 3 décembre 2024 à 12h00. A cette date, deux offres ont été reçues.

Liste des offres reçues par ordre d'arrivée	Lot 1	Lot 2	Lot 3
Soumissionnaire 1 : INOVALYS	X		X
Soumissionnaire 2 : ABIOLAB	X	X	X

L'analyse des candidatures et des offres a été présentée à la Commission d'appel d'offres (CAO), réunie le 28 janvier 2025 qui a décidé d'attribuer :

➤ **Lot n°1 : Analyses des échantillons pour la qualité des eaux pluviales**

Après examen des critères de sélection des offres, les notes suivantes ont été attribuées :

Par ordre d'arrivée	Technique	Prix	Développement durable	Note globale	Classement
INOVALYS	50/50	38,24/40	10/10	98,24/100	2
ABIOLAB	50/50	40/40	10/10	100/100	1

La CAO attribue à ABIOLAB le lot 1 relatif à l'analyse des échantillons pour la qualité des eaux pluviales

➤ **Lot n°2 : Analyses des marqueurs microbiens des eaux pluviales et des étiers pour la recherche de l'origine des contaminations bactériennes**

Après examen des critères de sélection des offres, les notes suivantes ont été attribuées :

Par ordre d'arrivée	Technique	Prix	Développement durable	Note globale	Classement
ABIOLAB	50/50	40/40	10/10	100/100	1

La CAO attribue à ABIOLAB le lot 2 relatif à l'analyse des marqueurs microbiens des eaux pluviales et des étiers pour la recherche de l'origine des contaminations bactériennes

➤ **Lot n°3 : Analyses bactériennes et/ou physico-chimiques des principaux étiers du bassin versant de la baie de Bourgneuf**

Après examen des critères de sélection des offres, les notes suivantes ont été attribuées :

Par ordre d'arrivée	Technique	Prix	Développement durable	Note globale	Classement
INOVALYS	50/50	25,58/40	10/10	85,58/100	1
ABIOLAB	30/50	40/40	10/10	80/100	2

La CAO attribue à INOVALYS le lot 3 relatif aux analyses bactériennes et/ou physico-chimiques des principaux étiers du bassin versant de la baie de Bourgneuf.

Le Président propose au Comité syndical d'attribuer les lots tels que décidé par la CAO, sous-réserve que les candidats retenus produisent les éléments suivants dans un délai de 5 jours ouvrés suivant la réception de la demande faite par le syndicat mixte (conformément au règlement de consultation) :

- certificats justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales délivrés par les administrations et organismes compétents
- mention du nom ou de la dénomination sociale, adresse complète et numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente
- déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du Code du travail, ou (en cas de société établie ou domiciliée à l'étranger) de la fourniture aux salariés de bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article D. 8222-7 du Code du travail, ou de documents équivalents
- attestation d'assurance

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents :

- Attribue les accords-cadres pour 2025/2026 (avec possibilité de renouvellement d'un an) sous réserve de réception des dernières pièces administratives, les lots de la manière suivante :

Num	Objet du Lot	Attributaire
1	Analyses des échantillons pour la qualité des eaux pluviales	NORMEC ABIOLAB
2	Analyses des marqueurs microbiens des eaux pluviales et des étiers pour la recherche de l'origine des contaminations bactériennes	NORMEC ABIOLAB
3	Analyses bactériennes et/ou physico-chimiques des principaux étiers du bassin versant de la baie de Bourgneuf	INOVALYS

- Autorise Monsieur le Président à notifier les marchés et les accords-cadres et engager les analyses dans la limite du budget voté ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

52 rue du Port
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com



SEANCE DU 18 FEVRIER 2025

Date de convocation : 12 février 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération 2025_D007_EAU

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 18 février 2025 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 12 février 2025.

Étaient présents : BATARD Yves, BRIAND Pascale, BILLON Jean-Yves, BUTON Didier, CARRARA Patricia, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, GILLET Patrick (suppléant), GUILLOU Gilles (suppléant), MENUET Jean-Luc, PARAIS Philippe, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent (suppléant), RETUREAU Pascal (suppléant), ROCHER Hubert (suppléant), SIGWALT Richard

Étaient représentés : GABORIT Fabien par COESLIER Catherine, CHARRIER Miguel par BUTON Didier

Étaient excusés (titulaires) : CAUDAL Claude, GODEFROY Rosiane, GISBERT Thomas, HUGUES Claire, ROUSSEAU Sébastien

Étaient absents (titulaires) : DENIS Pascal, FERRER Jean-Bernard, GRALL Yoann, GRONDIN Raoul, PETRARU Cyril

Élu secrétaire de séance : BATARD Yves

Nombre de délégués				
En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	17	12	2	19

OBJET :	Demande de subventions pour le suivi de la qualité des eaux superficielles
----------------	---

Le Président expose :

En tant que structure porteuse du SAGE Marais breton/baie de Bourgneuf et des contrats de mise en œuvre du SAGE, le SMBB a pour missions statutaires notamment de réaliser le suivi de la qualité des eaux superficielles (disposition n°41 du SAGE et outil d'évaluation du SAGE et des contrats) sur le bocage, le marais et le littoral.

Chaque année, cette action est reconduite et ce suivi porte sur des analyses physico-chimiques (y compris pesticides) et bactériologiques ainsi que des indices biologiques.

Dans le cadre du contrat territorial Eau 2023-2028, il est possible de solliciter des subventions pour ce suivi de la qualité de l'eau superficielle. Il est proposé de les solliciter comme suit :

Marchés	Montant 2025	Financeurs pressentis
Prélèvements et d'analyses de la qualité des eaux superficielles (bocage)	50 000 €	50% Agence de l'eau 30% Région
Lot 2 – LIFE Revers'Eau Analyses des marqueurs microbiens des eaux pluviales et des étiers pour la recherche de l'origine des contaminations bactériennes	20 000 €	60% LIFE 20% Région/ Agence de l'eau
Lot 3 – LIFE Revers'Eau Analyses bactériennes et/ou physico-chimiques des principaux étiers du bassin versant de la baie de Bourgneuf	30 000 €	60% LIFE 20% Région / Agence de l'Eau

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs pressentis ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
52 rue du Port
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com



SEANCE DU 18 FEVRIER 2025

Date de convocation : 12 février 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération 2025_D008_RH

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 18 février 2025 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 12 février 2025.

Étaient présents : BATARD Yves, BRIAND Pascale, BILLON Jean-Yves, BUTON Didier, CARRARA Patricia, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, GILLET Patrick (suppléant), GUILLOU Gilles (suppléant), MENUET Jean-Luc, PARIAS Philippe, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent (suppléant), RETUREAU Pascal (suppléant), ROCHER Hubert (suppléant), SIGWALT Richard

Étaient représentés : GABORIT Fabien par COESLIER Catherine, CHARRIER Miguel par BUTON Didier

Étaient excusés (titulaires) : CAUDAL Claude, GODEFROY Rosiane, GISBERT Thomas, HUGUES Claire, ROUSSEAU Sébastien

Étaient absents (titulaires) : DENIS Pascal, FERRER Jean-Bernard, GRALL Yoann, GRONDIN Raoul, PETRARU Cyril

Elu secrétaire de séance : BATARD Yves

Nombre de délégués

En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	17	12	2	19

OBJET :

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée pour lancer une consultation

Vu le code général de la Fonction publique,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des assurances,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'article 8 alinéa 4 g) de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique.

Le Président expose :

- L'opportunité pour l'établissement public de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée est habilité à souscrire pour le compte de notre établissement des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :
 - Décès
 - Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

➤ Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public :

- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer au Syndicat une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2026
- Régime du contrat : Capitalisation

Le Président propose ainsi à l'assemblée de donner autorisation au Centre de Gestion pour intégrer le Syndicat dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que le Syndicat sera à nouveau consulté, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre établissement, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents :

- donne habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel,
- autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

52 rue du Port
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

